

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Désignation du secrétaire de séance : Marc BOUCHET

Ouverture de la séance à 18h00

Présents : BOUCHET Marc, CASTANON Philippe, FORESTIER Sébastien, GUIBAL Jean-Paul, JANSSENS Jean-Louis, LEROY Pascal, LIN Jacques, MONGENIE Audrey (*à partir de 18h10*), PERTUSO Flavia, PEYRIAT MAILLEBOUIS Marilou, PRATLONG Chantal, RATTO CRÉPIN Dominique, TEULADE Sophie, THEODORIDES Fabrice, Lydie VIALA  
Absents excusés : MONGENIE Audrey donne procuration à Lydie VIALA (*jusqu'à 18h10*)

### Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026
- Délibération relative aux indemnités des adjoints
- Délibération relative aux délégations consenties au Maire
- Délibération relative à la création d'un emploi non permanent
- Délibération relative à la désignation du correspondant défense et mémoire
- Délibération relative à la désignation des délégués auprès du SMEG (Syndicat Mixte Electricité du Gard)
- Délibération relative à la désignation des représentants CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Délibération relative à la désignation d'un élu référent au Parc National des Cévennes
- Délibération relative à la désignation d'un représentant auprès de la commission d'attribution de logements de la SEMIGA (Société anonyme d'Economie Mixte Immobilière du Gard)
- Délibération relative à la désignation du correspondant auprès du CAUE du Gard (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- Délibération relative au renouvellement de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)
- Délibération relative à nomination du délégué à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
- Délibération relative à la création de commissions municipales et comités consultatifs
- Délibération relative au remplacement d'un luminaire (éclairage public)
- Motion soutien pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal
- Questions diverses

### **Délibération 2026.014 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21.03.2026**

Le Maire rappelle que le procès-verbal a été envoyé aux conseillers municipaux avec la convocation. Il propose de valider le procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026.

Mr Janssens demande que soit notée la question avant le vote de la délibération 2026.0213 : « Il demande si le vote concerne la forme ou le fond, sachant que les nouveaux élu.e.s étaient absent.e.s au conseil. »

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.015 Indemnités des adjoints**

Le Maire indique que les indemnités des adjoints au maire sont déterminées par délibération. Il propose que le montant de fonction des adjoints soit fixé à 11,77% de l'indice brut terminal de la fonction publique, les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits au budget communal. BOUCHET Marc propose de majorer le taux de la 2ème adjointe, en raison de la charge de travail quotidienne et de l'étendue des délégations données par le maire à Mme RATTO CREPIN Dominique et de le fixer à 16.65 %. Mme RATTO-CRÉPIN exprime son étonnement

et ses remerciements, et déclare ne pas prendre part au vote.

**Vote à l'unanimité**

*Arrivée de Audrey Mongénie*

### **Délibération 2026.016 Délégations de pouvoir consenties au Maire**

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale. L'ensemble des délégations proposées a été envoyé aux conseillers.

Il précise que ces délégations permettent l'administration et le fonctionnement de la commune au quotidien, sans avoir à réunir le Conseil de manière systématique, pour la moindre des décisions.

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.017 Création d'un emploi non permanent**

Mr le Maire propose, dans le cadre de l'accroissement de travail temporaire du service technique, la création d'un emploi non permanent.

Jean-Louis JANSSENS demande si ce recrutement concerne un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six ou douze mois ou si cela concerne accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois. Il est précisé que ce recrutement entrera dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et pourra prendre la forme d'un contrat de six mois renouvelables.

Chantal PRATLONG demande à quelle date l'embauche est prévue et quelles seront les modalités de recrutement. Il est précisé que ce recrutement sera lancé dès que nécessaire et se fera par l'intermédiaire de plusieurs canaux tel que France Travail et candidatures spontanées après affichage du poste sur le site de la commune ou toute autre forme jugée pertinente.

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.018 Désignation du correspondant défense et mémoire**

Mr GUIBAL demande des précisions sur la fonction de correspondant défense. Le Maire précise. Un guide a été envoyé en préalable l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire propose Mr Jean Paul GUIBAL pour la fonction de « correspondant Défense et Devoir de Mémoire » de la Commune de Monoblet.

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.019 Désignation des délégués auprès du SMEG (Syndicat Mixte Electricité du Gard)**

Mr le Maire indique que la commune doit désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants afin de représenter la commune de Monoblet au sein de Territoire d'Énergie du Gard-SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard).

Le Conseil Municipal décide de valider les candidatures suivantes :

- Titulaires : Messieurs Marc BOUCHET et Sébastien FORESTIER
- Suppléants : Messieurs Pascal LEROY et Jacques LIN

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.020 Désignation des représentants CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Mr le Maire précise que le Comité national d'action sociale (**CNAS**) est une association à laquelle les élus des collectivités territoriales et les responsables de leurs établissements publics peuvent adhérer pour faire bénéficier leurs salariés de prestations et d'aides dans le cadre de l'action sociale. Il est nécessaire de désigner les représentants de la commune au sein du CNAS (Comité National d'Actions Sociales).

Se proposent en tant que Déléguées Elues, Mesdames RATTO-CRÉPIN Dominique et PRATLONG Chantal, et en tant que Délégué Agent, Madame Magali SÉNÉCAL.

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.021 Désignation d'un élu référent au Parc National des Cévennes

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il faut désigner un élu référent auprès du Parc National des Cévennes (PNC).

M. Jacques LIN se propose comme élu référent de la commune de MONOBLET auprès du Parc National des Cévennes.

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.022 Désignation d'un représentant auprès de la commission d'attribution de logements de la SEMIGA (Société anonyme d'Economie Mixte Immobilière du Gard)

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal, il faut désigner un conseiller qui siègera à la Commission d'Attribution des logements et d'Examen de l'Occupation de Logement (CALEOL) de la SEMIGA (Société anonyme d'Economie Mixte Immobilière du Gard). Mme Sophie TEULADE est élue représentante de la commune de MONOBLET auprès de la CALEOL de la SEMIGA.

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.023 Désignation du correspondant auprès du CAUE du Gard (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et de paysages ; il propose de désigner un correspondant du CAUE pour la commune. Mme PERTUSO Flavia, supplée par Mr GUIBAL Jean-Paul, se propose comme déléguée de la commune auprès du CAUE.

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.024 Renouvellement de la Commission Communales des Impôts Directs (CCID)

Le Maire indique que, dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, la composition de la CCID doit être recomposée pour la durée du nouveau mandat.

Chantal PRATLONG demande quel est l'objet de cette commission et comment fonctionne-t-elle ?

Il est expliqué que la CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503 du CGI](#))
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R. 198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

La CCID est composée de 7 membres :

Le maire ou l'adjoint délégué, président ;

6 commissaires.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double **dressée par le conseil municipal**.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **24** noms.

**Son rôle est consultatif**. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale**.

Le Maire propose aux conseillers de désigner 12 conseillers pour être suppléants et il reviendra devant le conseil pour les 12 titulaires :

| COMMISSAIRES TITULAIRES |  | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |                     |
|-------------------------|--|-------------------------|---------------------|
|                         |  | Jacques LIN             | Fabrice THÉODORIDÈS |
|                         |  | Pascal LEROY            | Sophie TEULADE      |
|                         |  | Sébastien FORESTIER     | Jean Paul GUIBAL    |
|                         |  | Jean Louis JANSSENS     | Chantal PRATLONG    |
|                         |  | Audrey MONGENIE         | Lydie VIALA         |
|                         |  | Marc BOUCHET            | Flavia PERTUSO      |

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.025 Nomination du délégué à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

La commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Elle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet ;
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Jacque LIN, suppléé Chantal PRATLONG, se propose comme délégué à la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

**Vote à l'unanimité**

### Délibération 2026.026 Création de commissions municipales et comités consultatifs

Le Maire indique que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT). Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il est aussi possible de créer des comités consultatifs (Article 2143-2 de CGCT). Le conseil adopte le principe du vote à main levée.

Il propose 3 commissions composées de 5 membres, et 4 comités consultatifs plus ouverts :

- Commission Urbanisme : (Mme Pertuso invite Mme Pratlong à se présenter) P. CASTANON, F. PERTUSO (15 voix), D. RATTO-CREPIN (14 voix), C. PRATLONG (11 voix), M. PEYRIAT MAILLEBOUIS (10 voix), M. BOUCHET (6 voix), J. LIN (2 voix), JL JANSSENS (2 voix)
- Commission Finances : P. CASTANON, A. MONGENIE (15 voix), M. BOUCHET (14 voix), S. FORESTIER (13 voix), F. THÉODORIDÈS (9 voix), C. PRATLONG (4 voix), F. PERTUSO *se retire*
- Commissions des animations municipales : P. CASTANON, P. LEROY, J. LIN, S. TEULADE, JP GUIBAL  
Cette commission prépare et organise les événements festifs de la commune (cérémonies des 8 mai et 11 novembre, repas du 14 juillet, voyages des aînés, ...). Pas de vote car 5 conseillers se présentent.

Pour les comités consultatifs, qui permettront une plus grande participation de personnes extérieures au conseil municipal (personnes ressources, habitants impliqués, spécialistes...), le fonctionnement sera à définir dès les premières réunions

- Comité Vie Associative : P. CASTANON, D. RATTO-CREPIN, F. THÉODORIDÈS, JL JANSSENS, L. VIALA
- Comité de réflexion sur la tarification de l'eau, des résidences secondaires et des biens vacants : P. CASTANON, D. RATTO-CREPIN, F. PERTUSO, M. PEYRIAT MAILLEBOUIS, JL JANSSENS, M. BOUCHET
- Comité Communication et lien avec la collectivité : P. CASTANON, D. RATTO-CREPIN, A. MONGÉNIE, L. VIALA, S. FORESTIER, J. LIN
- Comité projets structurants : P. CASTANON, F. PERTUSO, P. LEROY, C. PRATLONG, M. PEYRIAT MAILLEBOUIS, JP GUIBAL

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.027 Remplacement d'un luminaire (éclairage public)**

Marc BOUCHET, délégué auprès de Territoire d'énergie du Gard- SMEG, explique que ce syndicat a en charge la maintenance de l'éclairage public de la commune. L'un des mats d'un lampadaire doit être changé (angle entre le passage des Rascas et la rue de la Davalade), et que cette dépense d'investissement est à la charge de la commune (prix du mat, désinstallation du poteau, réparation des connections, réinstallation, etc...) pour un montant de 637,43 € HT. Tous les travaux sont pris en charge par Territoire d'Énergie du Gard.

**Vote à l'unanimité**

### **Délibération 2026.028 Motion soutien pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal**

Les conseillers ont reçu la proposition de motion que Territoire d'énergie du Gard- SMEG a adressé à la commune. Le gouvernement envisage la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux. Marc BOUCHET explique que la distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés. Il convient donc, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les grandes concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales dans un but à la fois de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales.

**Vote à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

Flavia PERTUSO :

1 - Propose qu'un temps de rencontre soit organisé avec les agents communaux pour permettre à l'équipe municipale de se présenter et faire connaissance. Il est convenu que la commission animations municipales prenne en charge l'organisation de cette rencontre.

2 - Suggère que soit mise en place une ou des réunions entre élus et des formations pour faciliter la compréhension du fonctionnement de la commune. Le maire propose une réunion pour le budget avec Magali SÉNÉCAL et des réunions communes pour les projets structurants et autres, au fur et à mesure de la vie du mandat, avec par exemple, les différents bureaux d'études ou organismes qui suivent les projets.

Dominique RATTO-CRÉPIN et Marie Lou PEYRIAT :

- Proposent un projet en cours de réflexion concernant la constitution d'un Conseil Municipal des Jeunes en lien avec l'école, la vie communale et le conseil municipal. Il est rappelé que cette initiative avait été prise en charge durant un mandat précédent par Michel VAN-LOYEN et que ses actions avaient été très positives.

*L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h10*